

Bon de commande Entretien et vidange d'un ANC

Je soussigné(e), fais appel à la Communauté de communes Lyons Andelle pour effectuer l'entretien courant des ouvrages de prétraitement de mon installation d'assainissement non collectif.

L'installation à vidanger se situe :

Adresse complète :

Commune : Code postal :

Téléphone (obligatoire pour contacter la **personne présente**) :

Mail :

Adresse de facturation si différente de l'adresse de l'installation :

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Commune : Code postal :

Dans le cadre d'une vente de l'habitation, merci d'indiquer la date prévisionnelle de la vente :

- J'ai pris connaissance des conditions générales du service de vidange et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif.
- Je m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base du titre d'intervention établi par le prestataire le jour de l'intervention.

Descriptif des prestations	Prix en € sans TVA	Qté	Montants correspondants
Prestation de base : Vidange du système de prétraitement, nettoyage du regard de collecte et du préfiltre. Pour un volume pompé et dans la limite de 30ml d'aspiration :			
- strictement inférieur à 2 m ³	190,00 €
- de 2 à 3,9 m ³	220,00 €
- de 4 à 4,9 m ³	250,00 €
- de 5 à 5,9 m ³	280,00 €
- de 6 à 7,4 m ³	308,00 €
- de 7,5 à 9 m ³	338,00 €
Poste de relevage : vidange et nettoyage	112,00 €
Mise en place de tuyaux d'aspiration supplémentaires à 30 mètres	13,50 €
Dégagement des ouvrages	82,50 €
Désobstruction de réseau si mise en charge	105,00 €
Intervention urgente (soit un délai inférieur à 6 heures ouvrées selon les horaires de la CDCLA à partir de la demande). Plus-value en % des prestations réalisées	30,00 %
Séparateur à graisse « non domestique » (restauration collective, salle des fêtes...) : vidange et nettoyage Pour un volume d'ouvrage et dans la limite de 30 ml d'aspiration :			
- jusqu'à 1 m ³	198,00 €
- plus-value par m ³ supplémentaire	80,00 €

A renvoyer complété et signé à la Communauté de Communes Lyons Andelle (coordonnées en bas de page)

Date :

Signature :

Conditions générales d'entretien et de vidange d'une installation d'assainissement non collectif

1- Objet du service

La communauté de communes Lyons Andelle a souhaité mettre à votre disposition un service de vidange et d'entretien des Assainissement Non Collectif (ANC).

Pour leur bon fonctionnement, les fosses doivent être vidangées lorsque le niveau de boues atteint 50% du volume utile pour les filières conventionnelles. Les matières de vidange doivent être traitées par une entreprise agréée par la préfecture conformément à la loi (Article L1331-1-1 du code de la santé publique et du règlement de service).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes Lyons Andelle a sélectionné, après un appel d'offre, un prestataire pour réaliser l'entretien des ANC au meilleur coût.

2- Intervention

Il y a deux types d'interventions :

- Les vidanges programmées : pour cela vous devrez compléter le bon de commande, le signer et le renvoyer à la Communauté de communes Lyons Andelle. Le prestataire vous contactera pour fixer un rendez-vous dans les deux semaines.
- Les vidanges urgentes : dans ce cas une plus-value en % des prestations réalisées sera facturée.

3- Prestation

La prestation de base comprend :

- La vidange du système de prétraitement et le nettoyage du préfiltre (fosse septique, fosse toutes eaux et bac à graisse) pour un volume pompé et dans la limite de 30 ml d'aspiration.
- Le nettoyage du ou des regard(s) de collecte situé(s) entre la maison et le prétraitement.
- La remise en eau partielle des ouvrages par le prestataire.
- La délivrance du Bordereau de Suivi des Déchets Industriels précisant la date et les prestations effectuées.

La largeur nécessaire pour le passage du camion est de 3m minimum. En deçà, le camion stationne devant le portail et des tuyaux d'aspiration supplémentaires seront nécessaires.

Des prestations supplémentaires pourront être réalisées, en fonction des besoins, lors de l'intervention :

- Vidange et nettoyage du poste de relevage,
- Désobstruction de réseau si mise en charge,
- Dégagement des ouvrages : sous terre, accès encombré...
- Mise en place de tuyaux d'aspiration supplémentaires à 30 mètres, dans la limite de 60 ml.

Si elles ne sont pas commandées en amont, ces prestations seront facturées en sus sur la base du titre d'intervention signé de l'utilisateur le jour de l'intervention.

4- Facturation

La Communauté de communes Lyons Andelle enverra à l'utilisateur la facture correspondant au bordereau de vidange. Le règlement sera effectué à l'ordre du Trésor Public.

ATTENTION : ce bon de commande rempli par vos soins n'a pas valeur de facture.

Il est indispensable de rendre accessible l'ensemble des ouvrages à vidanger, avant l'arrivée du prestataire, si vous n'avez pas commandé la prestation « dégagement des regards ».

Pour toute intervention commandée mais non réalisée (regard inaccessible ou personne absente), il sera facturé un forfait déplacement de 102 €. En cas d'empêchement prévenir le prestataire au moins 48 heures avant.